



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Convention pluriannuelle avec l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche Comté) - Années 2025 à 2028 - Avenant 2026**

Vu :

- La convention pluriannuelle de partenariat 2025-2028 liant la métropole à l'AUDAB, signée en date du 2 juillet 2025,
- La délibération n°DM20251218_48 en date du 18 décembre 2025 de Dijon métropole portant sur l'approbation de la convention générale technique et financière tripartite, relative aux études de préfiguration du SERM du Dijonnais,

Dijon métropole est adhérente de l'AUDAB depuis le mois de septembre 2025. Une convention pluriannuelle 2025-2028 lie la métropole à l'AUDAB. Chaque année, le programme de travail de l'agence est précisé et fait l'objet, pour chacun des membres, d'un avenant à la convention pluriannuelle.

Pour rappel, la métropole avait missionné l'AUDAB en 2025 pour l'accompagner sur le projet de Service Express Régional Métropolitain du Dijonnais, pour un montant de 24 000€.

Cette année, plusieurs missions seront confiées à l'AUDAB :

- La poursuite de l'accompagnement technique de la phase de préfiguration du SERM du Dijonnais
- La réalisation d'études urbaines autour de pôles de mobilité du périmètre SERM
- L'accompagnement de la métropole pour renouveler le volet Déplacements du PLUi-HD via un document séparé, le PMUD (Plan de Mobilité Urbain Durable)

L'élaboration d'un PMUD permettra de mettre à jour le document de planification des mobilités métropolitain et d'assurer une cohérence d'ensemble des projets de mobilité.

Ces missions sont cofinancées (60% État, 20% Région, 20% Dijon métropole) pour le volet SERM, d'un montant de 141 000€, et financées à 100% par la métropole sur le volet PMUD, d'un montant de 36 000€, soit un total de 177 000€ pour l'année 2026.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 pour l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à procéder, si nécessaire, à des adaptations ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention proposée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou le Vice-Président concerné, à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2025-2028 pour l'année 2026 et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **d'autoriser** le prélèvement des crédits sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

